

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2021

---

FIN DE VIE - (N° 288)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS248

présenté par  
M. Falorni, rapporteur

-----

### ARTICLE 2

À la seconde phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« le désire »

les mots :

« en manifeste la volonté ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.